



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)
« 1 – TOUR DE SECTEURS »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : AMIENS

STADE MICHELET

Adresse : CHEMIN DE VAUVOIX -80000 AMIENS
Surface de jeu : SYNTHETIQUE

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

OLYMPIQUE AMIENOIS	FERREIRA CELIO / DC LD <u>CAPDECOMME KYLIAN / GB</u> JACOB NOAH / ATT EXC METGY NOLAN / EXC VAN HOUTTE MATEO / MIL EXC BADAoui RAYAN / MIL DC
ESC LONGUEAU (gr 1)	SOW LENY EXCD HEREAU NOAM. ATT MO BOUCHOUR AZZEDINE MO ATT PENDACZOK LORIS MDEF KONIECZNY GABIN EXCD G GRARD NINO EXC DG BOULLY FRISON RAPHAEL DC NZAU KIALA LENNY SOLAL EXC DG LAMARI NOE. ATT EXC DG BOURGEOIS KAIS EXC DG MO VAUQUELIN TIMEO MDEF ARROUB WAEL ATT MO LEROY KEROUANTON GASPARD MDEF OLIVIER HIPPOLYTE ATT EXCD

	KOFFI PAUL-HENRY EXC DG ATT BOUAFIA NASSIM DC LAMY EDGAR ATT EXC DG
RC SALOUEL SALEUX	HAMOUCHE / AYMEN MO
AMIENS FC PORTO	"ARIFI ADAM MC / DC BARDET FAVOUR DC / DD BEDDIAR ANIS MC / ATT BOUCHET FOFANAN MAURHY DC DA ROSA TAVARES LELYO ATT/MG DEFOSSE JOLY TIMEO DC EL IDRISSE SAFWAN ATT / MG <u>FOURDRINIER (NOGUEIRA) TOMAS GB</u> KAVI YEMA THEO MD/MG LOIRE TIMOTHEE ATT/MD NGOMBO EXODUS MG/MD NOZADZE ABAS MC POIRET NAEHL MC / ATT SALHI FAEL DC / MC STURBOIS ADEM MC THUILLIER NEIYO MD/MG <u>YAYILKAN IBRAHIM GB</u> YAYILKAN YUSUF DG / MG
AMIENS AF	BRIK MILHANE / MO <u>SOYER ENZO / GB</u> MINASYAN GOR / MO KIDANIE EFREM / LD LG ISAMBOLA GEOVANE / ATT FANGUNDU REAGAN / MO
ENCADREMENT	<u>DUVAL FLORIAN (réfèrent)</u> - KAMLI AMINE – MAROUN JOE – CARON PASCAL - MINTSA MI MBELE FRANCIS – VERGNIOLE RAPHAEL – DEROBERT ALEXIS – FRANCHANT SAMUEL- DUMOTIER HUGO – VENDANI SYDNEY

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)
« 1 – TOUR de SECTEURS »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : DOULLENS

STADE RENÉ NIQUET

Adresse : 2 RUELLE SAINT SULPICE VOYEUL ST SULPICE - 80600 DOULLENS
Surface de jeu : Synthétique

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

US CAMON	BACKRYD THOMAS : MDEF DC BIENAIME ETHANN : EXC ATT BLONDEAU GABIN : MO CARLIER AXEL : DC LD CARLIER TIMEO : ATT CARION TOM : ATT EXC <u>CELISSE MARCEAU : GB</u> CELISSE TITOUAN : ATT MO CHEMLALI MOHAMED : AILIER CHEMLALI ZAKARIA : DC DEMOULIN THIBAUT : MO <u>DUPIRE NATHANAEL : GB</u> FADEL ISSAM : EXC G LG GHEZALI KHALIL : MO EXC GOMBERT ANTOINE : EXC G LG JOSUE CLEMENT : EXC KADDOURI MOHAMED : DC MDEF LARBI WANNASSI ADAM : DC MAGNIER ARTHUR : DC <u>MAGNIER HECTOR : GB</u>
----------	---

	MICHAELIS CELYAN : MDEF DC SADAOUI SABRI : EXC MO SEBASTIAO DARWIN : DC SERRA LUCIEN PAUL : ATT EXC SIDIR ADAM : EXC SILVA GABRIEL : LD URBINA GABIN : DC WARGNIER MAHE : EXC YOUSFI NAIM : EXC MO ZERDAB SAFIR : MO
CSA DOULLENS FUTSAL	DRIENCOURT SASHA DC MDEF
ESC LONGUEAU (double licence)	ZENAINI ADAM ATT MO
ESC LONGUEAU (gr2)	<u>ROGIER ARTHUR GB</u> MEFETTAR LOUAY DC GOSELIN MATHEO DC DE CASTRO FLAVIO DC RICQUE ESSANHAJI ILYES MDEF BRIANÇON SOAN EXC DG THABET AMIN MDEF MO BEN MOKHTAR ISSA ATT MO FONTAINE MAEL MDEF DC
ENCADREMENT	<u>DABONNEVILLE TEDDY (réfèrent)</u> – TEIXEIRA JORDAN – BEN MOKHTAR YOUSRI – VOISIN QUENTIN.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

81) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

SAISON 2025 / 2026

80 004 Amiens Cedex 1

☎ 03. 22.89.66.40

📠 03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

« 1 – TOUR DE SECTEURS »

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : ALBERT

STADE VELODROME

Adresse : ALLEE CHARLES QUERET – 80300 ALBERT

Surface de jeu : Synthétique

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

ALBERT USOAAS	<ul style="list-style-type: none">- BOCQUILLON MATHIEU / EXCD / ATT- BORCK JULES / MDEF / DC- CARLINO-LEMAITRE NOE / EXCD / ATT- CHARRET ALEXANDRE / LG / EXCG- CIEZKOWSKI LUKA / EXCD / ATT- COOL TONY / MDEF / LD- DEBRUYNE MORGAN / EXCD / ATT- DECLERCQ LÉO / DC / LD- DHEILLY VICTOR / MDEF / LD- DUBAS YANIS / LD / DC- FORTRIE BASTIEN / DC / MDEF- <u>GRIMAUX VIVIEN / GB</u>- JEUKENS EMRYS / ATT / EXCD- LENORMAND TIMÉO / MO / MDEF- PANET AXEL / ATT / EXCD- PITARCH SOAN / MDEF / DC- PRAILLET MAXENCE / ATT / EXCD
AAE BRAY S SOMME	<ul style="list-style-type: none">CADET SACHA - ATTDARTOIS TULIO - M DEF<u>DELHOMEL NOAH - GB</u>

	<p>FAUCHEZ PABLO - MDEF / DC</p> <p>GORIN AXEL - MDEF / DC</p> <p><u>LECLERCQ CONRAD - GB</u></p> <p>LEMPEREUR FROIDURE MAELAN - ATT</p> <p>PETERS DEGUEHEGNY ERWAN – DC LD</p> <p>TEINIELLE ETHAN – EXC DG</p>
CAFC PERONNE	<p>CARPENTIER MATHÉIS EXCG/ ATT</p> <p>CHOPIN JUSTIN MDEF / DC</p> <p>DECAUX ELIOTT DC / MDEF</p> <p>GRISON JULES MDEF / MO</p> <p><u>HENDRICK LÉO GB</u></p> <p>MICHEL MATHIS ATT / EXC GD</p> <p>NICOL NATHAN DC / EXCG</p> <p><u>OBRY JULES GB</u></p> <p>ROGER HUGO LD / MO/ ATT</p> <p>SENS TIMÉO EXC DG</p> <p>TABARY CLEMENT DC / LD</p> <p>TCHIDJE NOAH EXCD / AT</p>
MONTDIDIER AC	<p>CARRARA ROMÉO / MIO / ATT</p> <p>CATHELIN ARMAND / ATT / EXCD</p> <p><u>GIBOT KEYLIO / GB</u></p> <p>LEFINT LÉO / MDEF / MO</p> <p>MARIE LUCE MELVIN / DC / MDEF</p> <p>MONTEIRO NOLAN / DC / EXCD</p> <p>SAUVAL LOUIS / LG EXCG</p>
US ROSIERES	<p>ALLART COUTURIER ILAN ATT</p> <p>DESPREZ ÉTHANE EXC GD</p> <p>GARATE HUGO EXC GD</p> <p>LEGRAND RAPHAËL LD</p> <p>RINGEVAL HUGO MDEF MO</p> <p><u>WEMAUX NOLAN GB</u></p>
AS PAYS NESLOIS	<p>DUMONT LUCAS ATT</p> <p>GRAS KYLLIAN MDEF MO</p> <p>POULET NATHEO EXCD</p> <p>BEYAERT LUCAS MDEF MO</p> <p>DUCHATEAU MATTHIAS</p> <p>MASKRI BAPTISTE D</p> <p>MICHEL THEO D</p>

	SLUSARCSYK NAHEL D
US ROYE	BILLILI LYAM : GB BELLILI DEYAN : ATT OMNES ELIANO : DC LEMAIRE CHARLY : DC MDEF PAIRAUD TIAGO : EXC DG MO JONCART LOEVANN : DC MDEF
AAE CHAULNES	VILLAIN JACQUES TYLER DC LD PAILLE ROBIN MDEF DC
ENCADREMENT	DUPUIS JULIAN (referent) – CORDE ROMAIN – TONY BARVIAU – KICHOU HACENE – MANTEAU VALENTIN – MAILLE TANGUY – DUPUIS TOM + EDUCATEURS DE CLUB.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

82) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)
« 1 – TOUR DE SECTEURS »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : SAINT RIQUIER

STADE MARCEL LOUCHART

Adresse : RUE NOTRE DAME – 80135 SAINT RIQUIER
Surface de jeu : Pelouse Naturelle

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : **13H45**

JS MIANNAY	GABIN HORVILLE
USNF	BIETRIX RAFAEL MO MDEF CAILLEUX THYMEO MDEF MO WAVELET LUCAS MO EXCD OBEE TYAN EXCD ATT VECKMANN TIMEO ATT MO FEIST NOLAN EXC DG PAON JULES EXC DG
SC ABBEVILLE	BAUDRY CAMIER SIMON ATT BELVALETTE NATHAN DC <u>BERNARD RAFAEL GB</u> BERTHE GABRIEL DC MDEF BOCQUET ARTHUR ATT <u>BOUNIOL HUGO GB</u> CARDON JACK EXCD DAVID CLEMENT MDEF MO DUBOS SACHA DC MDEF GAYET MARTIN EXCD ATT GHIER GABIN EXCD GOURDAIN ANTOINE DC MDEF

	LECOQ NATHAEL EXCD LEROY ALIX MDEF MO LEVEQUE DANN EXCD MAURICE TIMEO MDEF MO NDIAYE MODOU EXCG PETIT PAUL DC
US ABBEVILLE	<u>GUILLOT LISANDRO: GB</u> BOULENGER LUKAS: EXC DG DELPierre HUGO: DC LD ROUSSET CORENTIN MDEF DC
AUXILOISE	VAESEN ROBIN EXC DG
FC ST VALERY	KEBE MOUHAMED MDEF DC PACQUES MARTIN MDEF MO ANQUIER RAPHAËL DC LG
FC CENTULOIS	AUDENAY HENONIN OSCAR BARRE ALEXANDRE CARVILLE LUCAS CRESENT BASTIEN LE GUIFF JULES SACLEUX LOIRE DORYANNO
ENCADREMENT	<u>GAETAN BETTEFORT (réfèrent)</u> - JULIE TERNISIEN — MICHEL FIRMIN – HORVILLE GREGORY + EDUCATEURS DE CLUBS

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

83) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

☎ 03. 22.89.66.40

📠 03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

« 1 – TOUR DE SECTEURS »

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : GAMACHES

STADE SERGE LELEU

Adresse : RUE RICHARD LENOIR - 80220 GAMACHES

Surface de jeu : Pelouse Naturelle

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : **13H45**

BLANGY SEP	GENTE SWAN: DC LG FOUCARD NOAH: DC, MDED HENOCQ LIAM: ATT, EXCD HERBET TERNISIEN TIMAÏ: LG EXCG LE GALL JULES: MO ATT PROYART HUGO: EXC GD TABACHE MAROUANE, MO MDEF <u>BOURDIN NATHAN: GB</u>
US FRIVILLE ESCARBOTIN	BUREL NOA ATT CLÉRET THIMÉO ATT MIL EL AMRI SOAN MIL ATT LESOEUR RAPHAEL ATT MIL VATBLED JORYAN DEF GUILLAY JONAS ATT MIL
AS GAMACHES	VAAST BARBIER ANTOINE EXC DG BEURAIN VICTOR LD LG BOCLET ANTONIN ATT MO CONSEIL MAËL MO DUBOIS HUGO MO DUBOIS LUCAS EXC DG

	LABOULAIS HUGO MO MEDF LENGLET JESSY ATT NICOLLE KENZO EXC DG PALLIER ELIAZ EXC GD <u>QUENNEHEN PIERRE GB</u> TASSART ENZO MO EXCD WILLY ARTHUR ATT EXCD
AS2A	HENRY JULES : MO EXCD GAMAIN PRUVOST LEANDRE : DC MDEF TOUPY LENI : EXCD ATT LECUL ROBIN : LD DC <u>LOURDEL LOUKA : GB</u>
ENCADREMENT	<u>TASSART CEDRIC (réfèrent)</u> – BOCLET JULIEN – DELAIRE MAXIME + EDUCATEURS DE CLUB

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

84) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.*

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

☎ 03. 22.89.66.40

📠 03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

« 1 – TOUR DE SECTEURS »

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : CONTY

STADE MUNICIPAL

Adresse : rue Caroline Follet – 80160 CONTY

Surface de jeu : Pelouse Naturelle

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : **13H45**

FC POIX BC	<u>MAGNIER NILS GB</u> DELABY LALLOT ANTHONIN MDEF MO TORCHY RAFAEL MDEF MO DELSINNE EMILIE DC
QCL SUD AMIENOIS	BETTEMBOS SIMEO ATT EXC BOULET LOUIS MDEF DC CORSYN TOM EXC DG DELGADO JADEN DC DELGADO JULIANN ATT EXC DG FEGLIN CONSTANT MDEF DC GRIHON TOM DC JOLY GABIN ATT <u>MADIENGUELA ENOMAE DEF GB</u>
FC AILLY S SOMME	BENAMAR AZZEDINE / EXCDG EL HERRI RAYAN / ATT MENDES TAVARES ESTEBAN / EXC DG
AS VILLERS BTX	BENESY JULIEN DC LG BINICI SIYAR DC BRUN TIMÉO MDEF DERSIGNY NATHAN MDEF DUFOR EDHEN ATT EXCD

	DUFRENOY VALENTINO DC MACAREL SIMON ATT MOINARD TIMOTEI EXCG NDIAYE TIDIANE ATT MO PECOURT THOMAS ATT EXC D RICKEWAERT MALO MCDEF VAESKEN MATHEO ?
AMIENS FC	ABOU IZAC / DC /MC AOUN NASREDINE / DC / LG ARAGAO MIGUEL HORTON / EXC BARRY IBRAHIMA / EXC D G BENTALEB AYMEN / AC / AILIER BOULEFRAD IMRAN / MO EL KAFRAOUI AMINE / MO <u>ISSALAMAN SALAHEDDINE /GB</u> NAZARI EHSAN / AILLIER D ET G NDZIMBA JOSEPH / DC PEDRO LALA KERTIS / EXC DG RHAFRADI QASIM / MC / AC
ENCADREMENT	WALLON VALENTIN (référent) – PETIT MARCEAU - MAIA DE SOUSA MIGUEL - DESCAMPS CHRISTOPHE – BOURDET BERTRAND – SEPTIER KHALDI RAYAN – DELGADO BORGES LEONEL – PETIT ANTHONY

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

85) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |